

Communiqué de presse du 03 octobre 2022
PLFSS

Le lundi 26 septembre 2022, la fédération nationale des CPTS a pris connaissance du PLFSS 2023.

Un alinéa de l’art 22 se décrit ainsi :

«*La validité des accords interprofessionnels relatifs aux organisations visées aux articles [L. 1434-12](#) et [L. 6323-3](#) du code de la santé publique est subordonnée à leur signature par au moins une des organisations représentatives des professions représentant ensemble au moins 50 % des effectifs exerçant dans le cadre de ces organisations et par au moins une des organisations représentatives des structures concernées.* »

Ce changement des règles institutionnelles va à l’encontre de ce qui existait jusqu’à présent dans le champ conventionnel ...

Soucieuse, dès sa création en 2017, du respect de l’équilibre des institutions, la FCPTS a notamment créé dans ses statuts un espace appelé « interface syndicale ».

C’est en l’occurrence une possibilité pour la fédération de solliciter un temps d’échange avec les syndicats représentatifs dans leur ensemble.

Les sujets, aussi nombreux que nécessaires, sont abordés dans cet espace.

Soucieuse des équilibres nécessaires et du champ spécifique de chaque partie prenante à la vie démocratique, la FCPTS n’a pas porté cette demande de double signature.

Après avoir sollicité les avis de son conseil d’administration et de son bureau national, la FCPTS revendique une place d’expert de l’exercice territorial et plus particulièrement sur le sujet des CPTS : à la fois comme membre consultatif des négociations ACI CPTS mais également pour une participation active à l’ensemble des travaux nationaux inhérents aux soins coordonnés.

Notre fédération servira au quotidien l’intérêt de l’ensemble des professionnels de santé présents dans tous les territoires de CPTS et se fera ainsi l’écho des remontées de terrain.

Ce fonctionnement ne saurait être perturbé par quelconque organisation extérieure.

Nous garderons ainsi notre indépendance de réflexion transversale et transpartisane si chère à notre fédération.

– Contacts FCPTS –	
David GUILLET 06 80 30 51 75 Président : davidguillet76@gmail.com	Jean François MOREUL 06 19 87 56 49 Vice-président : jf.moreul@gmail.com
Nicolas HOMER 06 03 74 00 30 Vice-président : docteur@home-hr.com	Sophie BAUER 06 11 07 82 75 Vice-présidente : docteur.s.bauer@gmail.com
Jean Philippe BREGERE 06 27 30 24 16 Trésorier : jphibregere@orange.fr	Rebeca MARTIN OSUNA 06 23 08 84 71 Secrétaire : r.martinosuna@orange.fr